



# MERCI !!!

Le 9 décembre 2022 sont tombés les résultats des élections professionnelles, lors desquelles vous avez élus les représentants du personnel au Comité Social d'Administration (CSA) du Centre Pénitentiaire du Havre :

**1 Sièges pour FO Justice**  
**3 Sièges pour UFAP-Unsa**

Pour rappel, **FO Justice** avait perdu son siège de représentant en 2018 permettant à **l'UFAP-Unsa** d'avoir les pleins pouvoirs de décisions et de propositions sur la vie locale de l'établissement.

**2018 : NON REPRESENTATIF, MAIS PAS ABSENT !**

De **2018 à 2022**, membres du bureau, adhérents et sympathisants du syndicat local **FO Justice** :

- ont partagé vos conditions de travail qui se sont délitées, et personne n'est entièrement coupable du manque d'effectif, si ce n'est le grand manque d'attractivité du métier en l'état, une priorité pour FO Justice est d'obtenir cette reconnaissance de nos métiers, de nos missions) ;
- Nous les avons également améliorées (fauteuils en service de nuit, chambres de nuit pouvant être rendues plus tard, services en détention malgré des détachements syndicaux, ... liste non exhaustive) ;
- Nous vous avons aussi accompagnés individuellement et tous les jours. Et nous allons continuer encore les années suivantes, comme nous l'avons toujours fait !

**2022 : PAS MAJORITAIRE MAIS REPRESENTATIF !**

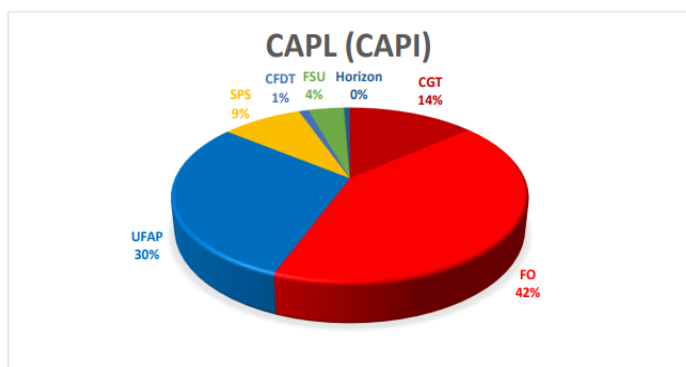
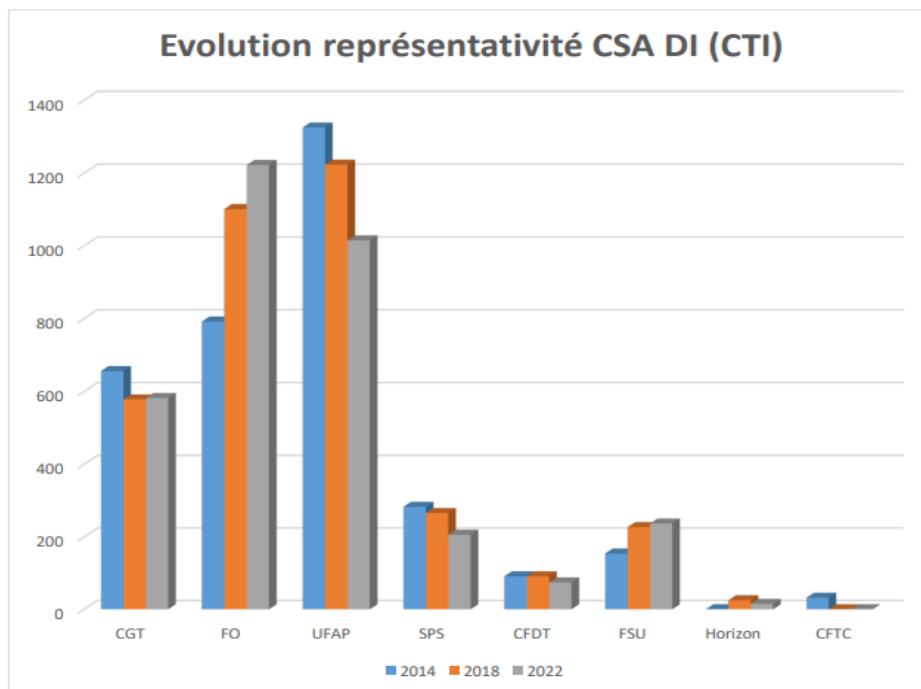
Désormais avec 1 siège en CSA, **FO Justice** va pouvoir **participer aux instances, être force de proposition et assumer de porter la parole de tous les personnels**. Par contre, soyons honnêtes, en cas de votes le syndicat ayant la majorité aura le pouvoir de décision...

**L'équipe locale FO Justice** du CP du Havre a été félicitée par le syndicat majoritaire, néanmoins lorsque nous lui avons dit que cette **double représentativité aux instances pourrait permettre d'améliorer le quotidien de TOUS**, le secrétaire local a répondu que cela serait **« impossible de se compléter »**.

Soyons clairs, nous ne voulons pas de « guéguerre » syndicale, uniquement le bien-être et la sécurité des personnels et de l'établissement ! C'est là le devoir des organisations syndicales.

**FO Justice CP Le Havre** vous remercie pour la **confiance** que vous avez accordée à son équipe. Sans jamais promettre de miracles, **mais simplement dans le respect et la considération, c'est comme cela que nous continuerons dans la défense de vos intérêts.**

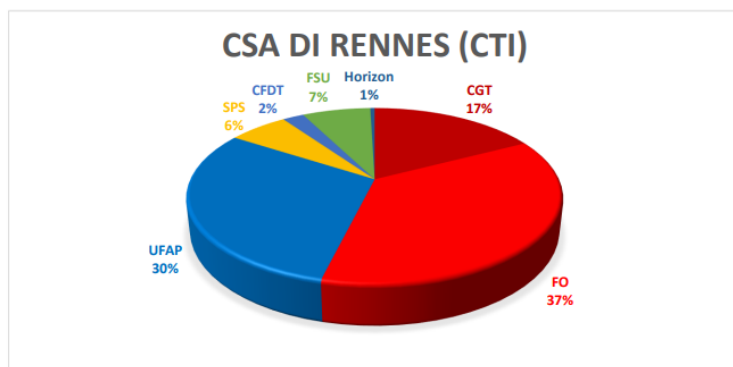
**FO Justice DISP de RENNES Grand Ouest** remercie par ailleurs les personnels du Centre Pénitentiaire du Havre qui ont, en partie, pu permettre à **FO Justice d'être MAJORITAIRE au niveau régional après 32 ans !**



**CAPL SIEGES (6)**

Instance composée  
**FO JUSTICE : 3 / UFAP : 2 / CGT : 1**

**Fo Justice** représente maintenant 42% de l'ensemble du CEA pour cette instance !



**CSA DI RENNES SIEGES (6)**

**FO JUSTICE : 3 / UFAP : 2 / CGT : 1**

**MERCI A VOUS POUR VOTRE SOUTIEN !  
 C'EST EN S'ALLIANT, EN RESTANT UNIS ET EN PARTAGEANT DES OBJECTIFS COMMUNS  
 QUE NOUS POURRONS AMELIORER NOS CONDITIONS DE TRAVAIL !**

SLP **FO Justice CP Le Havre**  
 Le : 13 12 2022

